

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1725

24 août 2010

### SOMMAIRE

ABC Legacy Fund .....	82754	Fondation Alphonse WEICKER .....	82798
Alphagest s.à r.l. ....	82797	Fondation Alphonse WEICKER .....	82759
A.P.E.M.H., société cooperative .....	82796	GRP S.à r.l. ....	82796
Belloc S.A. ....	82774	Infrastructure Saxon S.à r.l. ....	82791
Business Solutions Builders (Luxembourg) .....	82777	Jet Engine Holding S.à r.l. ....	82799
CA Immo New Europe Property Fund S.C.A. SICAR .....	82798	JM Holding Finance .....	82772
Catalyst Recovery Europe S.A. ....	82794	Jos. Weirich & Cie. ....	82760
Cerberus Nightingale 2 .....	82769	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR .....	82792
CEREP Italy S.à r.l. ....	82769	Lofin S.A. ....	82793
Ciena Luxembourg S.à r.l. ....	82772	Nagatino Property S.à r.l. ....	82793
Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l. ....	82773	Partners Group Listed Investments SICAV .....	82799
Coplaning S.à r.l. ....	82795	Perspective S.A. ....	82794
DCC Funding S.à r.l. ....	82759	PPS Offices Western Europe S.A., ou en abrégé PPS OWE S.A. ....	82755
Eagle Bay .....	82773	Salon de coiffure Carole-Linel S.à r.l. ....	82773
EFG Universal Advisory Company S.A. ..	82791	Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l. ....	82773
Endilon Investments, S.à r.l. ....	82774	Sal. Oppenheim jr. & Cie Komplementär S.A. ....	82794
E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l. ....	82758	Synerfin .....	82800
E.V.A.F. Luxembourg (TMRE) S.à r.l. ....	82777	Ternium Investments S.à r.l. ....	82779
Financière Capucine 2 S.A. ....	82769	Trebol Holdings Sàrl .....	82761
Financière de Participations Internationa- les .....	82800	Twentieth Emerald S.à r.l. ....	82756
Fondation Alphonse WEICKER .....	82799	WE Brand S.à r.l. ....	82797
		WP FlexPack Holdings .....	82757

**ABC Legacy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.039.

L'an deux mille dix, le onze juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ABC LEGACY FUND, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119039, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 26 septembre 2006, numéro 1801. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1123 du 12 juin 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugues de MONTHEBERT, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maria SCHILD, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Aurélie FREY, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 31 mai 2010.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

Modification du premier paragraphe de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à seize heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. (...)»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 276.457,23 actions en circulation, 276.452,23 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente Assemblée peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution:*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à seize heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. DE MONTHEBERT, M. SCHILD, A. FREY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27248. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010084671/55.

(100095347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**PPS Offices Western Europe S.A., ou en abrégé PPS OWE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.780.

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société PPS Offices Western Europe S.A. ou en abrégé PPS OWE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1492 du 17 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Benoit Lejeune, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Fallon Lamoureux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Sylvie Falzone, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société en ParisInvest II S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «ParisInvest II S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ParisInvest II S.A.»»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. LEJEUNE, F. LAMOUREUX, S. FALZONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23349. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010084942/50.

(100095142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Twentieth Emerald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 107.445.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Mr. Victor PUGACHEV, residing in 37 avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco, duly represented by Ms. Sabrina Colantonio, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 20, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of Twentieth Emerald S.à r.l., having its registered office at L-2341 Luxembourg, 5, Rue Plébiscite, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 22 March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 859 of 8 September 2005.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

III. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolved to amend Article 5 of the Articles of Association so as to henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euro) each.

All the shares are fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu:**

Monsieur Victor PUGACHEV, demeurant à MC-98000 Monaco, 37, avenue Princesse Grace, ici représentée par Mademoiselle Sabrina Colantonio, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Twentieth Emerald S. à r.l., ayant son siège social au 5, Rue Plébiscite, L-2341 Luxembourg, ("la Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 22 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 859 du 8 septembre 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions suivantes:

*Seule résolution*

L'associée unique décide de modifier l'Article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante.

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. COLANTONIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23748. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010085018/75.

(100095163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.442.

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg,

ayant agi et agissant comme mandataire des associés ci-après désignées, lors de l'assemblée générale extraordinaire de WP FlexPack Holdings (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98442, tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 18 mars 2010, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, et non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

La comparante a requis le notaire de constater ses déclarations comme suit:

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2010, les sièges sociaux des associés avaient été erronément repris comme suit:

1) Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

2) Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

3) WP-WPVIII Investors, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

4) Warburg Pincus International Partners, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

5) Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

6) WP-WPIP Investors, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York , NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

La partie comparante déclare et demande au notaire instrumentant de modifier les sièges sociaux des associés et d'insérer les numéros d'immatriculation pour les sociétés Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V., et Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V. comme suit:

*Dans la version anglaise:*

- 1) Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,
- 2) Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, a limited liability company, having its registered at Fred. Roeskestraat 123, Olympia Pl., 1076EE, Amsterdam, The Netherlands, registered in the Registre de Commerce d'Amsterdam, number 34166901,
- 3) WP-WPVIII Investors, L.P., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,
- 4) Warburg Pincus International Partners, L.P., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,
- 5) Warburg Pincus Netherlands International Partners I., a limited liability company having its registered at Fred. Roeskestraat 123, Olympia Pl., 1076EE, Amsterdam, The Netherlands, registered in the Registre de Commerce d'Amsterdam, number 34146475,
- 6) WP-WPIP Investors, L.P., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America.

*Dans la version française:*

- 1) Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., une limited liability company, constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège à 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.
- 2) Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, une limited liability company, ayant son siège à Fred. Roeskestraat 123, Olympia Pl., 1076EE, Amsterdam, The Netherlands, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam, numéro 34166901.
- 3) WP-WPVIII Investors, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège à 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.
- 4) Warburg Pincus International Partners, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège à 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.
- 5) Warburg Pincus Netherlands International Partners I, une limited liability company, ayant son siege à Fred. Roeskestraat 123, Olympia Pl., 1076EE, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam, numéro 34146475.
- 6) WP-WPIP Investors, L.P., une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège à 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23314. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010085034/78.

(100095129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 126.035.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010:*

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme gérant de la société est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010084449/16.

(100094915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**Fondation Alphonse WEICKER, TheFormJuriWasNull.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 46.

*Bilan au 31.12.2007 (en EUR)*

ACTIF		PASSIF	
AVOIRS EN BANQUE . . . . .	702.918,62	DOTATION INITIALE . . . . .	185.920,14
PORTEFEUILLE - TITRES . . . . .	1.304.309,32	RESULTATS EXERCICES ANTERIEURS . . . . .	1.897.633,53
		RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	-76.325,73
	<u>2.007.227,94</u>		<u>2.007.227,94</u>

*Compte de résultat au 31.12.2007 (en EUR)*

DEBIT		CREDIT	
FRAIS GENERAUX . . . . .	7.385,23	REVENUS DIVERS . . . . .	39.180,00
DEPENSES EN RELATION AVEC L'OBJET DE LA FONDATION . . . . .	68.113,87	INTERETS RECUS SUR AVOIRS EN BANQUE . . . . .	22.349,66
CORRECTIONS DE VALEUR SUR TITRES . . . . .	72.738,10	REPRISE DE CORRECTIONS DE VALEUR SUR TITRES . . . . .	10.256,81
	74.636,00	DONS DIVERS . . . . .	125,00
		RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	76.325,73
	<u>148.237,20</u>		<u>148.237,20</u>

*Budget de l'exercice 2008 (en EUR)*

DEBIT		CREDIT	
FRAIS GENERAUX . . . . .	7.000,00	INTERETS RECUS SUR AVOIRS EN BANQUE . . . . .	20.000,00
DEPENSES EN RELATION AVEC L'OBJET DE LA FONDATION . . . . .	50.000,00	REVENUS DIVERS (DONS & DIVIDENDES) . . . . .	87.000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	50.000,00		
	<u>107.000,00</u>		<u>107.000,00</u>

Référence de publication: 2010085772/32.

(100095768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**DCC Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 37.712.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.909.

Les comptes annuels au 31 mars 2010, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 de DCC Funding S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079978/12.

(100090452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

**Jos. Weirich & Cie., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 28, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 4.638.

L'an deux mil dix, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Joseph dit Jeff WEIRICH, gérant de société, né à Dudelange le 3 octobre 1961, demeurant à L-3531 Dudelange, 66, rue du Nord;

2.- Madame Christiane BERCHEM, coiffeuse, née à Dudelange le 18 août 1964, épouse de Monsieur Jeff WEIRICH, demeurant à L-3531 Dudelange, 66, rue du Nord.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée JOS. WEIRICH & CIE, ayant son siège social à L-3544 Dudelange, 28, rue Jean Wolter, constituée suivant acte sous seing privé du 14 juin 1948, enregistré à Esch-sur-Alzette le 14 juin 1948, volume 193, folio 16 case 10, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 54 du 10 juillet 1950, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 2210 du 25 novembre 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 4.638.

II.- Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000.-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, intégralement libérées.

Les cinq mille (5.000) parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1) à Monsieur Jeff WEIRICH, prénommé, trois mille deux cent vingt parts sociales . . . . .	3.220
2) à Madame Christiane WEIRICH-BERCHEM, prénommée, mille sept cent quatre-vingts parts sociales . . . .	<u>1.780</u>
Total: cinq mille parts sociales . . . . .	5.000

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les associés décident de réduire le capital social de la société à concurrence de cent onze mille six cents euros (EUR 111.600.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000.-) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), par remboursement aux associés de la somme de cent onze mille six cents euros (EUR 111.600.-) à prélever sur le compte courant de la société et annulation de quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la prédite réduction de capital, les associés décident de modifier l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Les parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1) à Monsieur Joseph dit Jeff WEIRICH, gérant de société, né à Dudelange le 3 octobre 1961, demeurant à L-3531 Dudelange, 66, rue du Nord, trois cent vingt-deux parts sociales, . . . . .	322
2) à Madame Christiane BERCHEM, coiffeuse, née à Dudelange le 18 août 1964, épouse de Monsieur Jeff WEIRICH, demeurant à L-3531 Dudelange, 66, rue du Nord, cent soixante-dix-huit parts sociales, . . . . .	<u>178</u>
Total: cinq cents parts sociales,	500

Les parts sociales sont intégralement libérées."

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-) sont à charge de la société qui s'y oblige.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Jeff WEIRICH, Christiane BERCHEM, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 juin 2010.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2010085829/60.

(100095281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Trebol Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.319.

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of June.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24, Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031;

2. CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504;

Hereby represented by Mrs. Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxies established on 21<sup>st</sup> of June, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Trebol Holdings Sàrl".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6. Share Capital - Shares.**

### 6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (Zero Euros and One Cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

### 6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

### 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General Shareholders' Meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twentyfive (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of June, at 3.30 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of Profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of Articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Transitional Dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC European Equity V Limited, prenamed . . . . .	625,000	6,250.00	50%
CVC European Equity Tandem GP Limited, prenamed . . . . .	625,000	6,250.00	50%
TOTAL . . . . .	1,250,000	12,500.00	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

*Resolutions of the Shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:

a. Mrs. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra, Italy, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b. Mr. Manuel Mouget, employee, born on 6 January 1977 in Messancy, Belgium, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

c. Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, tax counsel, born on 13 October 1972 in Namur, Belgium, residing professionally at 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Jersey ayant son siège social au 22-24, Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, et immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031;

2. CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504.

Ci-après représentées par Mme Caroline RONFORT, employée, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 21 juin 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée) "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme Sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet Social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Trebol Holdings S.à r.l.».

#### **Art. 5. Siège Social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital Social - Parts Sociales.**

### 6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (Zéro Euro et One Cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

### 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 -Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 -Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée Générale des Associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des Associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier mardi du mois de Juin, à 15.30 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des Comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice Social - Comptes Annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporтерont les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des Profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
CVC European Equity V Limited, préqualifiée . . . . .	625.000	6.250,00	50%
CVC European Equity Tandem GP Limited, préqualifiée . . . . .	625.000	6.250,00	50%
TOTAL . . . . .	1.250.000	12.500,00	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

#### *Résolution des Associés*

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. Mme Emanuela Brero, employée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b. M. Manuel Mouget, employé, né le 6 janvier 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

c. Mme Bénédicte Moens-Colleaux, conseiller fiscale, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, résidant professionnellement à 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DECUBER, G. SADDI, B. LEROUX, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 29 juin 2010. LAC/2010/28477. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096277/432.

(100108470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

**CEREP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.846.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2010, que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte de la démission de la société CEREP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.245, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et

2. d'accepter la nomination de la société CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat au 3 juin 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/6/2010.

Oussama DAHER.

Référence de publication: 2010079001/20.

(100089341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme,  
(anc. Financière Capucine 2 S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of July.

before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Financière Capucine 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 25<sup>th</sup> June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1893 of 1<sup>st</sup> August 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.095 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 14:30 o'clock with Mr Nicolas GAUZES, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To change the name of the Company to "Cerberus Nightingale 2".

2 To amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the name of the Company.

3 To acknowledge the resignation of current directors and to grant them full discharge.

4 To appoint new directors.

## 5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to change name of the Company to "Cerberus Nightingale 2".

### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company for the purpose of reflecting the above change of the name of the Company. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Cerberus Nightingale 2".“

### *Third resolution*

The general meeting of shareholders acknowledged the resignation of all the current directors of the Company, except Benoit Chéron, as directors of the Company and resolved to grant them full discharge for the performance of their duties.

### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to appoint the following persons as directors with immediate effect for term of office ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2011:

- Frédéric Stévenin, born on 29 May 1966 at Paris, France, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,

- Céline Pignon, born on 27 March 1977 at Metz, France, with professional address at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

- Stefano Drago, born on 30 December 1972 at Mondovi, Italy, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 14:45 o'clock.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le six juillet,

par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Financière Capucine 2 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1893 du 1<sup>er</sup> août 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.095 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14:30 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas GAUZES, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, domicilié professionnellement à Luxembourg, Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

- 1 Changement de la dénomination de la Société en «Cerberus Nightingale 2».
- 2 Modification de l'article 1 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de dénomination de la Société.
- 3 Acceptation de la démission de certains administrateurs actuels et décharge leur accordée.
- 4 Élection de nouveaux administrateurs.
- 5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination de la Société en «Cerberus Nightingale 2».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale ci-dessus. Cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Cerberus Nightingale 2".»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter la démission de l'ensemble des administrateurs actuels de la société, à l'exception de Benoit Chéron, de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mission.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'élire avec effet immédiat les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2011:

- Frédéric Stévenin, né le 29 mai 1966 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris,
- Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,
- Stefano Drago, né le 30 décembre 1972 à Mondovi, Italie, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14:45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzes, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30637. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096068/142.

(100107531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

---

**JM Holding Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 107.976.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010079184/11.

(100089956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

---

**Ciena Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.984.

---

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ciena Corporation, une société constituée selon le droit de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1201 Winterson Road, Linthicum, Maryland 21090, Etats-Unis d'Amérique, étant l'associée unique de la société anonyme "CIENA LUXEMBOURG", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 150.984, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 janvier 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

La partie comparante, représentée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration enregistrée ensemble avec l'acte de constitution du 11 janvier 2010 "(l'Acte)", (enregistrée le 13 janvier 2010, LAC/2010/1877 et déposé au RCS le 01/02/2010 N°100015634.04) a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Une erreur matérielle est apparue dans l'Acte du 11 janvier 2010 concernant les adresses des gérants de Type B devant être modifiée de la manière suivante:

*Version française:*

- M. Marcel Stephany, avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Luc Sunnen, avec adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Christophe Fender, avec adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

*Version anglaise:*

- Mr. Marcel Stephany, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Luc Sunnen, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg;  
and

- Mr. Christophe Fender, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2010. Relation: LAC/2010/7923. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010085707/43.

(100095378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Eagle Bay, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.916.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Un gérant

Référence de publication: 2010079460/12.

(100090263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

**Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.857.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010081708/9.

(100092399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

**Salon de coiffure Carole-Linel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l.).**

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.140.

L'an deux mil dix, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Carole THEISSEN; coiffeuse, demeurant à L-4772 Pétange, 41B, rue de la Piscine,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société unipersonnelle "SALON DE COIFFURE PUMUCKL S.à r.l.", avec siège social à L- 4645 Niedercorn, 100, rte de Pétange, (RCS Luxembourg B No 138.140), constituée suivant acte notarié du 21 avril 2008, publié au Mémorial C No 1243 du 22 mai 2008.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter les changements suivants avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010:

1. Transfert du siège social de L- 4645 Niedercorn, 100, rte de Pétange à L- 4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.

En conséquence l'article 4 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Bascharage.

2. Changement de la raison sociale en "SALON DE COIFFURE CAROLE-LINE S.à r.l."

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "SALON DE COIFFURE CAROLE-LINE S.à.r.l."

Les décisions de l'associée unique prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euro (€ 750.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: THEISSEN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7646. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 29 juin 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010085920/33.

(100095360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Endilon Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2010083281/14.

(100093083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

**Belloc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 154.304.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Basic Eight S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.211,

2. Bimmo Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.863,

toutes les deux ici valablement représentées par Stimo Consultancy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.773,

elle-même ici représentée par son gérant Monsieur Joannes Adrianus Hippolte Maria dit J.H.A.M. DE MOOR, gérant de sociétés, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 30 septembre 1957, demeurant à 65, Withoeflei, B-2920 Kalmthout.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Belloc S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal la location d'immeubles en Europe avec construction et transformation.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

## Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mercredi du mois de mai à 11.35 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge, à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.100,.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

a) Stimo Consultancy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.773, représentée par son gérant M. Joannes Adrianus Hippolte Maria de Moor, né à 's-Gravenhage, Pays-Bas, le 30 septembre 1957, demeurant à 65, Withoeflei, B-2920 Kalmthout.

b) Basic Eight S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.211, représentée par son directeur M. Joannes Adrianus Hippolte Maria de Moor, prénommé.

c) Bimmo Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.863, représentée par son directeur M. Joannes Adrianus Hippolte Maria de Moor, prénommé.

3) Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016: Stimo Consultancy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à



Luxembourg sous le numéro B 93.773, représentée par son gérant M. Joannes Adrianus Hippolte Maria de Moor, prénommé.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016: Delphinus S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.430.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.H.A.M. DE MOOR et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30645. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095968/148.

(100107530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

---

**E.V.A.F Luxembourg (TMRE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.505.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010:*

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme gérant de la société est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

*Pour le conseil de gérance*

Signatures

Référence de publication: 2010084450/16.

(100094913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**BSB-LU, Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

—  
L'an deux mil dix, le neuf juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Business Solutions Builders (Luxembourg)», en abrégé «BSBLU» ou «BSB Luxembourg», une société ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens, constituée par acte notarié en date du 16 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 619 du 29 novembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 14 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2765 du 13 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel ISAAC, ingénieur, demeurant à B-1320 Beauvechain, 1, rue du Vénérable.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation de capital par apport en nature d'une créance
  - a. rapport du Réviseur d'Entreprises
  - b. augmentation de capital d'un montant de QUATRE CENT 500.000 EUR TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (437.500,00 EUR) par apport de créance et émission de MILLE CENT (1.100) nouvelles actions
  - c. constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.
3. Modification des statuts.
4. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour la coordination des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions existantes de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (437.500,00 EUR) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (62.500,00 EUR) à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,00 EUR) par l'émission de MILLE CENT (1.100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS INTERNATIONAL S.A., une société ayant son siège social à B-1348 Louvain-la-Neuve, 2, avenue Athena,

ici représentée par Michel ISAAC, ingénieur, demeurant à B-1320 Beauvechain, 1, rue du Vénérable,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 7 juin 2010,

laquelle déclare souscrire aux MILLE CENT (1.100) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle-même à l'encontre de la société, d'un montant total de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (437.500,00 EUR).

La prédite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par PME Xpertise en la personne de Monsieur Frédéric GOOSSE, réviseur d'entreprises demeurant à Itzig, en date du 9 juin 2010, qui conclut comme suit:

**«Chapitre 4. Conclusion**

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

*Troisième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,00 EUR) représenté par TROIS MILLE SIX CENTS (3.600) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Quatrième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent, notamment pour inscrire l'émission des actions nouvelles dans le registre des actionnaires et assurer la coordination des statuts.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800,00 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.TASSIGNY, M.NEZAR, M.ISAAC, G.LECUIF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26061. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010084699/92.

(100095263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Ternium Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.306.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of July.

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TERNIUM S.A., a société anonyme holding, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a notarial deed of Me Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on 22 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-259 on the 4<sup>th</sup> day of March 2004, with registered office 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under section B number 98 668,

represented by Mr Paolo Rocca, residing in Buenos Aires, Argentina, pursuant to a power of attorney dated 2 June 2010.

The said power of attorney after having signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with it to the registration formalities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Ternium Investments S.à r.l." which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.**

1.1. A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "Ternium Investments S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who may become members (associés) from time to time.

1.2. The Company shall be governed by these articles of association and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as from time to time amended, modified, supplemented or replaced by any successor law(s) (the "Companies Law"), and any other laws, rules and regulations of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to the Company.

**Art. 2. Corporate Purpose.**

2.1. The corporate purpose of the Company is (i) to hold and/or manage participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, corporations, joint ventures, partnerships, trusts, unincorporated organizations or any other types of legal entities (collectively, "Business Entities"), including, to the extent permitted by law, in any Business Entity directly or indirectly controlling (as such term is defined in article 2.4 below) the Company, (ii) to acquire by purchase, subscription or otherwise all or part of any equity or other interests in Business Entities, in any form whatsoever, and to sell, transfer, exchange or otherwise dispose of, any such interests, (iii) to acquire any kind of licenses, permits,

authorizations or concessions and to hold, manage or administer, and/or to sell, transfer, exchange or otherwise dispose of any of the foregoing, (iv) to acquire by purchase, subscription or otherwise, stock, bonds, debentures, notes and any other securities or financial instruments of any kind whatsoever, and to hold, manage or administer and/or to sell, transfer, exchange or otherwise dispose of any of the foregoing, (v) to receive funds or other assets from any Subsidiary and/or any Associated Company (as each such term is defined in article 2.4 below) and to administrate and manage such funds or other assets, and (vi) to administrate and manage its holdings and other assets.

2.2. The Company may borrow money or otherwise create, incur or assume indebtedness of any kind. Without limiting the generality of the foregoing, the Company may enter into any type of loan agreements or other credit facilities and it may issue (at par or at a premium or discount and on such terms and subject to such conditions as may be thought fit) notes, bonds, debentures, certificates and any other debt securities or instruments of any kind whatsoever, provided, however, that the Company may not make a public offering of any securities or instruments.

2.3. The Company may freely manage and invest any funds of the Company.

2.4. The Company may grant any form of financial or other assistance (including upstream and cross stream and including, without limitation, by way of loans, advances, securities or otherwise) to its member(s), to any Business Entity controlled directly or indirectly by the Company (any such Business Entity, a "Subsidiary") or any Business Entity in which the Company or any Subsidiary has a direct or indirect interest (any such Business Entity, an "Associated Company"). For purposes of these articles of association, the term "control" means the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Business Entity, whether through the ownership of voting securities or participations, by contract or otherwise, and the terms "controlled by" and "controlling" have meanings correlative to the foregoing.

2.5. The Company may also create, incur or assume any mortgage, lien, pledge, charge, security interest or any other encumbrance in respect of any real or personal property which the Company may own or in which the Company may have any interest, to secure or guarantee any indebtedness or other obligations of, or binding on, the Company, its member(s), any Subsidiary or any Associated Company, and may grant other forms of guarantee (including, without limitation, unsecured payment and/or performance guarantees), credit support or any other support (including upstream and cross stream) to, or for the benefit of, its member(s), any Subsidiary or any Associated Company.

2.6. The Company may enter into and perform any derivative, swap, future, forward, option, repurchase, stock lending and similar transactions, and may generally employ any other techniques and instruments to protect any of the Company's investments or hedge any of the Company's obligations against credit, currency exchange and interest rate risks or any other risks.

2.7. The Company may purchase, lease or otherwise acquire any interest in any real estate, personal or other property necessary or convenient for the purpose of or in connection with the conduct of its business.

2.8. In general, and in addition to all specific acts above described (the descriptions of which are to be construed in the broadest possible sense), the Company may do all such other acts and things as are incidental or conducive to its corporate purpose and, notably, may carry out any commercial, financial, technical, fiduciary, personal and real estate operations directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favor or facilitate its development.

2.9. The Company may carry out the corporate purpose and activities above described, or any one or more of them, through one or more offices and/or branches, in the Grand-Duchy of Luxembourg and/or in any other country or jurisdiction.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4. Registered Office.**

4.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg, by means of a resolution of the member (s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers (conseil de gérance).

4.3. The Company may have other offices and branches, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or in any other country or jurisdiction.

4.4. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and that such developments could interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the circumstances that motivated such transfer shall have ceased completely. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company. Upon adoption of any such temporary measures, the board of managers will give notice thereof to any interested parties.

**Art. 5. Corporate capital.**

5.1. The corporate capital (capital social) of the Company shall be divided in Class A units (parts sociales) of one dollar of the United States of America (USD 1.00) par value per unit (the "Class A Units"), and Class B units of one dollar of

the United States of America (USD 1.00) par value per unit (the “Class B Units”, and together with the Class A Units, the “Units”).

5.2. Class A Units and Class B Units shall have the same rights and privileges and rank equally, share ratably and be identical in all respects; provided, however, that in the event of a repurchase by the Company and subsequent cancellation of any Class B Units, the member(s) who hold(s) such Class B Units shall be entitled to receive, and the Company shall be required to pay, for each Class B Unit that is so repurchased and cancelled, an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units (including the par value thereof and any issue premium paid upon subscription) (the “Class B Units Subscription Price”), which amount may be paid through any means (including, without limitation, by way of setoff against any amounts from time to time owed to the Company by such member(s)), either in cash or in kind.

5.3. The issued corporate capital of the Company is set at thirty six thousand dollars of the United States of America (USD 36,000), divided into thirty six thousand (36,000) Class A Units. No Class B Units are currently issued.

5.4. The corporate capital of the Company may from time to time by resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association, be (i) increased by such amount, to be divided into such number of Class A Units and/or Class B Units, or (ii) reduced by such amount, through the cancellation of such number of Class A Units and/or Class B Units, in each case, as the relevant resolution shall prescribe.

5.5. Units may be issued for consideration equal to their par value, or their par value plus such issue premium as may be determined in the resolution approving each issue.

5.6. The Company shall establish an issue premium account and shall carry to the credit of such account from time to time a sum equal to the amount of the premium paid on the issue of any Unit. Any sums carried to the credit of the issue premium account may from time to time by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association, be distributed (in whole or in part) to the sole member or among the members, as the case may be.

5.7. The Company may from time to time by resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association repurchase any of its Units for the purpose of cancelling the Units so repurchased and reducing its issued corporate capital by the amount of the Units so cancelled. Any such repurchase of Units shall be made on such terms and in such manner as may be determined or authorized in the relevant resolution; it being understood, for the avoidance of doubt, that any repurchase of Class B Units must only be made for consideration equal to the Class B Units Subscription Price.

5.8. The board of managers shall keep a register of members of the Company in accordance with the provisions of applicable law.

#### **Art. 6. Transfer of Units.**

6.1. Units may be transferred freely among existing members of the Company.

6.2. Except in such cases as to which the Companies Law provides otherwise, the transfer of Units to any person other than an existing member of the Company shall be subject to the consent of members holding at least threequarters of the Company’s corporate capital.

6.3. In the case of a transfer of any Unit by a private instrument of transfer, such instrument shall have to evidence the consent of the transferor and the transferee and be executed by or on behalf of each of the transferor and the transferee.

#### **Art. 7. Management of the Company.**

7.1. The Company shall be managed by a board of managers (conseil de gérance) consisting of a minimum of three (3) and a maximum of five (5) managers (gérants). The member(s) shall from time to time decide, by resolution passed in accordance with these articles of association, the number of managers that will comprise the board of managers, which must be an uneven number.

7.2. The board of managers shall be vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to perform, or to authorize, all acts of disposition and administration in furtherance of the Company’s corporate purpose. Any and all powers not expressly reserved by the Companies Law or these articles of association to the member(s) shall fall within the competence of the board of managers.

7.3. Managers shall be elected by the member(s) by resolution passed in accordance with these articles of association, which resolution shall also determine, if though fit, their compensation and the term of their mandate. If no term is provided, the managers are appointed for an undetermined period. Managers need not be members of the Company.

7.4. Managers may be reelected indefinitely, and may also be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association.

7.5. The board of managers may from time to time appoint any person, whether or not a manager to hold such office in the Company as the board of managers may think necessary or convenient, including but not limited to, the office of treasurer, assistant treasurer, or controller, and for such term and at such remuneration, and with such powers and duties as the board of managers may think fit. Any person so appointed by the board of managers may be removed by resolution of the board of managers at any time, with or without cause (ad nutum).

7.6. The board of managers may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretion (not exceeding those vested in or exercisable by the board of managers under these articles

of association) and for such period and subject to such conditions as the board of managers may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney as the board of managers may think fit, and may also authorize any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretion vested in such attorney.

#### **Art. 8. Proceedings of the Board of Managers.**

8.1. Resolutions of the board of managers shall be adopted at meetings of the board of managers or in writing.

8.2. The board of managers shall meet as often as required by the interests of the Company, upon convening notice by any two managers, at such time and at such place (and/or through such of the means of communication referred in article 8.7 below) indicated in such notice.

8.3. A convening notice of any meeting of the board of managers shall be given in writing (including by facsimile transmission, e-mail or any similar means of communication) to all the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be briefly described in the convening notice.

8.4. No convening notice shall be required if all managers are present or represented at a board of managers' meeting. Convening notices shall also not be required for board of managers' meetings that are held at times and places (and/or through such of the means of communication referred in article 8.7 below) determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

8.5. Any manager may appoint any fellow manager to be his or her proxy to attend and vote on his or her behalf, in accordance with instructions given by the appointing manager, or in the absence of such instructions at the discretion of the proxy, at a meeting or meetings of the board of managers which the appointing manager is unable to attend personally. The instrument appointing the proxy shall be in writing under the hand of the appointing manager. A manager may be appointed as proxy of one or more of his or her fellow managers.

8.6. The board of managers may validly deliberate and adopt resolutions only if a quorum of at least a majority of the managers is present or represented, and at least two managers are present in person (including through any of the means of communication referred in article 8.7 below).

8.7. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers, by means of telephone, videoconference or similar communication equipment by way of which all persons participating in such meeting can hear and speak to each other, and such participation shall be deemed to constitute presence in person at the meeting.

8.8. Resolutions at any meeting of the board of managers shall be adopted with the affirmative vote of at least a majority of the managers present or represented.

8.9. The managers shall cause minutes of their meetings to be recorded in writing. The minutes of any board of managers' meeting shall be signed by any two managers that were present at such meeting.

8.10. Resolutions of the board of managers may also be passed in writing, and shall be as valid and effective as if they had been adopted at a meeting of the board of managers duly convened and validly constituted. Written resolutions shall be signed by all the managers, and may consist of more than one counterpart each signed by one or more manager, all of which, taken together, shall be deemed to be one and the same instrument. Delivery of a signed copy of any such written resolutions by facsimile transmission, e-mail or any similar means of communication shall be equally as effective as delivery of a manually executed copy thereof.

8.11. Copies of any minutes of a board of managers' meeting or of any written resolutions of the board of managers, or excerpts thereof, as well as any other document of the Company, may be certified by any two managers.

#### **Art. 9. Binding Signatures.**

9.1. The Company shall be bound by the joint signature of any two managers. No manager shall have the authority to bind the Company with his or her sole signature unless expressly authorized to do so by prior resolution of the board of managers; it being understood that, in case a manager is so authorized, his or her signatory powers shall be subject to such limitations as may be prescribed in the relevant board of managers' resolution.

9.2. The Company shall also be bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been granted by resolution of the board of managers; it being understood, for the avoidance of doubt, that the signatory powers of any such person or persons shall be subject to such limitations as may be prescribed in the relevant board of managers' resolution.

#### **Art. 10. Liability of Managers; Indemnification.**

10.1. The managers are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2. Subject to the exceptions and limitations set forth in article 10.3 below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he/she becomes involved as a party or otherwise by virtue of his/her being or having been such manager or officer, and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof. For purposes of this article 10, the terms "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall include all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal

or otherwise, including appeals) whether actual or threatened, and the terms “liability” and “expenses” shall include, without limitation, attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

10.3. No indemnification shall be provided to any manager or officer (i) against any liability to the Company or its member(s) by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his/her office; (ii) with respect to any matter as to which he/she shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been previously approved by the board of managers of the Company.

10.4. The right to indemnification provided in this article 10 shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

10.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the type described in this article 10 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager to repay such amount to the Company if it is ultimately determined that he/she is not entitled to indemnification under this article 10.

#### **Art. 11. Voting rights of Members.**

11.1. Any and all members of the Company shall be entitled to participate in any general meeting of members (assemblée des associés) and of any consultation for the adoption of any written resolution of the members.

11.2. Each member has a number of votes equal to the number of Units held by him/her/it at any general meeting of members or in any consultation for the adoption of any written resolution of the members.

#### **Art. 12. Resolutions of Members.**

12.1. Resolutions of the members shall be adopted at general meetings of members or, to the extent permitted by the law, in writing. Any regularly constituted meeting of members or any validly adopted written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

12.2. General meetings of members shall be convened by the board of managers, by convening notice given in writing to all members, to be held on such date, at such time and at such place indicated in such notice. Convening notices shall be sent by registered mail to the address appearing in the register of members of the Company at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, and shall contain the agenda for the meeting.

12.3. General meetings of members may be validly held without prior convening notice if all members are present or represented.

12.4. Any member may appoint any person (whether a member or not) to be such member’s proxy to attend and vote on such member’s behalf at one or more general meetings of members.

12.5. Except where applicable law requires a higher majority and/or quorum, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by one or more members representing more than half of the corporate capital; provided, however, that (i) decisions concerning the amendment of the articles of association shall be adopted by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the corporate capital and (ii) decisions to change the nationality of the Company shall be adopted by members representing 100% of the corporate capital.

12.6. In case and for so long as the Company has more than 25 (twenty five) members, an annual general meeting of members shall be held on the first Wednesday of June of each year, at 5:30 p.m., at the registered office of the Company; provided that if such day is not a business day, the meeting shall be held on the next succeeding business day, at the same time and place.

12.7. To the extent permitted by law, resolutions of the members may also be passed in writing, and shall be as valid and effective as if they had been adopted at a general meeting of members duly convened and validly held.

12.8. A consultation for the adoption of any written resolution of the members shall be sent by the board of managers to all members by registered mail to the address appearing in the register of members of the Company, at least eight (8) days in advance of the date set as the proposed effective date of such written resolution. Such consultations shall contain the full text of the proposed resolution(s), as well as instructions for the return to the Company of signed counterparts thereof.

12.9. Written resolutions shall be adopted upon approval by such majority as would have been required by law or these articles of association for the adoption of the relevant resolution(s) at a regularly constituted general meeting of members. Written resolutions shall be effective as of the date set out therein.

12.10. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice. Unanimous written resolutions shall be adopted when signed by all of the members.

12.11. Written resolutions (including any unanimous written resolutions) may consist of more than one counterpart each signed by or on behalf of one or more members, all of which, taken together, shall be deemed to be one and the same instrument. Delivery of signed copy of any such written resolutions by facsimile transmission, e-mail or any similar means of communication shall be equally as effective as delivery of a manually executed copy thereof.

**Art. 13. Sole Member.**

13.1. If and for so long as the Company has only one member that holds all of the issued and outstanding Units, the Company shall exist as a singlemember company (société unipersonnelle) pursuant to article 179 (2) of the Companies Law.

13.2. The sole member shall assume all powers conferred by the Companies Law and these articles of association to the general meeting of members.

13.3. Resolutions adopted by the sole member shall be documented by written minutes that shall be kept at the Company's registered office.

**Art. 14. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall end on the 31st of December of the same year.

**Art. 15. Financial Statements.**

15.1. Each year the board of managers shall prepare an inventory showing all movable and immovable assets of the Company, all debts owing to the Company and all liabilities of the Company, accompanied by an annex containing a summary of all commitments of the Company and all debts of the managers, and/or the member(s) owing to the Company.

15.2. The board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss statement for each accounting year in the manner prescribed by the Companies Law, and submit each such balance sheet and profit and loss statement to the member(s) for approval.

15.3. The inventory and the balance sheet of the Company shall be available for inspection by member(s) or their representatives at the Company's registered office.

**Art. 16. Distributions.**

16.1. The surplus after deduction of charges and amortizations shall represent the Company's net profit. Out of each fiscal year's net profits, 5% (five per cent) shall be deducted and placed into a legal reserve account, until such reserve shall have reached an amount equal to 10% (ten per cent) of the Company's issued corporate capital.

16.2. After such deduction is made (to the extent compulsory) the net profits of the year (or any portion thereof) may, by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association, be distributed as a dividend or allocated to any reserve or reserves as may be prescribed in such resolution.

16.3. Interim dividends may be distributed by resolution of the member(s) passed in accordance with these articles of association, upon the basis of an accounting statement prepared or caused to be prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution.

**Art. 17. Dissolution.**

17.1. In case the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by resolution of the member(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association, which resolution shall also specify the powers and remuneration of the liquidator(s). Liquidators may be natural persons or legal entities, and need not be members of the Company.

17.2. After all debts, charges and liquidation expenses shall have been satisfied (or funds in an amount sufficient for such purposes shall have been set aside and deposited in an escrow account), any remaining balance shall be distributed, either in cash or in kind, to the Company's member(s) pro-rata in proportion to its/their respective ownership interest in the Company.

**Art. 18. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be governed by the laws, rules and regulations of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to the Company.

*Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up, the appearing party has subscribed and fully paid up the thirty six thousand (36,000) Class A Units.

Evidence of the payment of the subscription price of thirty six thousand dollars of the United States of America (USD 36,000.00) has been shown to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand three hundred Euro € 3,300.00).

*Extraordinary general meeting*

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. The Company shall be managed by a board of managers (conseil de gérance) composed of the three (3) managers (gérants) named below, who are hereby appointed for an undetermined period of time, and who shall have such powers and duties as are contemplated in the Company's articles of association:



Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Pablo Daniel Brizzio	Manager	Av. L.N. Alem 1067, 18 <sup>th</sup> floor, C1001AAF Buenos Aires, Argentina	25/01/1970	Buenos Aires, Buenos Aires, Argentina
Carlos Alberto Condorelli	Manager	Av. L. N. Alem 1067, 28 <sup>th</sup> floor, C1001AAF Buenos Aires, Argentina	23/02/1951	Chivilcoy, Buenos Aires, Argentina
Raúl Héctor Darderes	Manager	Av. L.N. Alem 1067, 18 <sup>th</sup> floor, C1001AAF Buenos Aires, Argentina	29/08/1955	Ensenada, Buenos Aires, Argentina

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall end on the 31<sup>st</sup> of December of 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TERNIUM S.A., une société anonyme holding, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu de Me Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-259 du 4 mars 2004, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.98 668,

représentée par M. Paolo Rocca, demeurant à Buenos Aires, Argentine, en vertu d'une procuration datée du 2 juin 2010.

Cette procuration après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ternium Investments S.à r.l.», qui est constituée par les présentes:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui pourraient devenir par la suite associés de temps à autre, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ternium Investments S.à r.l.» (la «Société»).

1.2. La Société sera régie par les présents statuts et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, complétée ou remplacée de temps à autre par toute(s) loi(s) nouvelle(s) (la «Loi sur les Sociétés»), et toutes autres lois, règles et réglementations du Grand-Duché de Luxembourg applicables à la Société.

#### **Art. 2. Objet Social.**

2.1. L'objet de la Société est (i) de détenir et/ou gérer des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, entreprises communes, des associations de personnes, trusts, organisations non commerciales ou tout autre type d'entités juridiques (collectivement, les «Entités Commerciales»), y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute Entité Commerciale contrôlant directement ou indirectement (tel que ce terme est défini à l'article 2.4 ci-dessous) la Société, (ii) d'acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen tout ou partie du capital ou autres participations dans les Entités Commerciales, sous quelque forme que ce soit, et vendre, transférer, échanger ou disposer autrement de telles participations, (iii) d'acquérir toutes sortes de licences, permis, autorisations ou concessions et détenir, gérer ou administrer et/ou vendre, transférer, échanger ou disposer autrement de ce qui précède, (iv) d'acquérir par l'achat, la souscription ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, et autres titres de toute espèce ou instruments financiers de toute espèce, et détenir, gérer ou administrer et/ou vendre, transférer, échanger ou disposer autrement de ce qui précède, (v) de recevoir des fonds ou autres avoirs de toute Filiale et/ou Société Associée (tel que ce terme est défini à l'article 2.4 ci-dessous) et administrer et gérer ces fonds ou autres avoirs, et (vi) d'administrer et de gérer ses participations et autres avoirs.

2.2. La Société peut emprunter des fonds ou autrement créer, encourir ou assumer des dettes de toute espèce. Sans limitation aux règles générales qui précèdent, la Société peut conclure tout type de prêt ou contrats ou autres facilités

de crédit et peut émettre (au pair, avec une prime ou à un prix réduit et selon les termes et conditions jugées appropriées) des notes, des obligations, des certificats de créance, des certificats et tout autre titre représentatif de dette ou instruments de toute espèce, étant entendu, toutefois que la Société ne peut procéder à une offre publique d'aucun de ses titres ou instruments.

2.3. La Société peut librement gérer et investir tous fonds de la Société.

2.4. La Société peut prêter toute forme d'assistance financière ou autre (y compris verticalement ou horizontalement et y compris, sans limitation, par voie de prêts, avances, sûretés ou autrement) à son(ses) associé(s), à toute Entité Commerciale contrôlée directement ou indirectement par la Société (une telle Entité Commerciale, une «Filiale») ou toute Entité Commerciale dans laquelle la Société ou toute Filiale a un intérêt direct ou indirect (une telle Entité Commerciale, une «Société Associée»). Pour les besoins des présents statuts, les termes «contrôle» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une Entité Commerciale, que ce soit au moyen de la détention de titres ou de participations ayant des droits de vote, par contrat ou autrement, et les termes «contrôlé par» et «contrôlant» seront interprétés de la même façon.

2.5. La Société peut également créer ou assumer une hypothèque, un privilège, un gage, une sûreté ou toute autre charge en relation avec tout bien personnel ou immobilier que la Société peut détenir ou dans lequel la Société peut avoir un intérêt, pour nantir ou garantir toute dette ou autres obligations de, ou qui incombent à la Société, son(ses) associé(s), toute Filiale ou toute Société Associée, et peut octroyer toute autre forme de garantie (y compris, sans limitation, des paiements non garantis et/ou des garanties de performance), facilité de crédit ou toute autre assistance (y compris verticalement et horizontalement) à, ou au profit de son(ses) associé(s), toute Filiale ou toute Société Associée.

2.6 La Société peut conclure et exécuter toute transaction sur instruments dérivés, swaps, contrats à terme (future, forward), options, rachat, prêt de titres et transactions similaires, et peut généralement employer toute autre technique et tout instrument en vue de protéger un quelconque investissement de la Société ou couvrir une de ses obligations contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt ou de tout autre risque.

2.7 La Société peut acheter, louer ou acquérir de toute autre manière une participation dans des biens immobiliers, personnels ou toute autre propriété nécessaire ou utile pour les besoins ou en relation avec la conduite de ses affaires.

2.8. De manière générale, et en plus de tous les actes spécifiques décrits ci-avant (dont les descriptions doivent être interprétées au sens le plus large possible), la Société peut faire tout autre acte et toute autre chose accessoires ou utiles à l'accomplissement de son objet social et notamment effectuer toute opération commerciale, financière, technique, fiduciaire sur biens personnels et immobiliers, liée directement ou indirectement avec son objet social ou qui peut favoriser ou faciliter son développement.

2.9. La Société peut accomplir son objet social et les activités décrites ci-avant, ou l'un ou plusieurs d'entre eux, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs bureaux et/ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et/ou dans tout autre pays ou toute autre juridiction.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Siège Social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de son (ses) associé(s) déléguant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

4.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

4.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans tout autre pays ou juridiction.

4.4. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toutes parties intéressées par le conseil de gérance.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social de la Société doit être divisé en parts sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,00 USD) par part sociale (les «Parts Sociales de Classe A»), et en parts sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,00 USD) par part sociale (les «Parts Sociales de Classe B»), et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales».

5.2. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B ont les mêmes droits et privilèges et le même rang et sont des parts égales et identiques en tous points; étant entendu, toutefois, que dans le cas d'un rachat par la Société et d'une annulation subséquente d'une Part Sociale de Classe B, l'(les) associé(s) qui détient/détiennent ces Parts Sociales de Classe B pourra/pourront recevoir, et la Société devra payer, pour chaque Part Sociale de Classe B ainsi rachetée et annulée, un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B (y compris leur valeur

nominale et toute prime d'émission payée au moment de la souscription) (le «Prix de Souscription des Parts Sociales de Classe B»), lequel montant peut être payé par quelque moyen que ce soit (y compris, sans limitation, par voie de compensation de montants dus à la Société de temps à autre par cet/ces associé(s)), en espèce ou en nature.

5.3. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (36.000 USD) divisé en trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A. Aucune Part Sociale de Classe B n'est actuellement émise.

5.4. Le capital social de la Société peut, de temps à autre, sur décision de l'(des) associé(s) adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, être (i) augmenté d'un montant devant être divisé en Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B, ou (ii) réduit d'un montant, au moment de l'annulation de Parts Sociales de Classe A et/ou Parts Sociales de Classe B, dans les deux cas, tel que la résolution le prévoit.

5.5. Les Parts Sociales peuvent être émises pour une contrepartie égale à leur valeur nominale, ou leur valeur nominale plus une prime d'émission telle que déterminée dans la résolution approuvant cette émission.

5.6. La Société établit un compte prime d'émission et devra porter de temps à autre au crédit d'un tel compte une somme égale au montant de la prime payée au moment de l'émission d'une Part Sociale. Sur décision des associés prise conformément aux présents statuts, toutes sommes portées de temps à autre au crédit du compte prime d'émission peuvent être distribuées (en tout ou en partie) à l'associé unique ou parmi les associés, le cas échéant.

5.7. La Société peut de temps à autre, sur décision de l'(des) associé(s) adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, racheter ses Parts Sociales afin d'annuler les Parts Sociales ainsi rachetées et de réduire le capital social émis par le montant des Parts Sociales ainsi annulées. Un tel rachat de Parts Sociales est effectué selon les termes et de la manière prévue ou autorisée dans la résolution concernée; étant entendu, afin d'éviter tout doute, que tout rachat de Parts Sociales de Classe B ne doit être effectué que pour une contrepartie égale au Prix de Souscription des Parts Sociales de Classe B.

5.8. Le conseil de gérance tiendra un registre des associés de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable.

#### **Art. 6. Transfert de Parts Sociales.**

6.1. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société.

6.2. Sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés, le transfert de Parts Sociales à toute personne autre qu'un associé existant de la Société sera soumis à l'agrément des associés détenant au moins trois-quarts du capital social de la Société.

6.3. Dans le cas d'un transfert de Part Sociale au moyen d'un instrument de transfert sous seing privé, cet instrument devra faire foi de l'accord du cédant et du cessionnaire et être signé par ou pour le compte du cédant et du cessionnaire.

#### **Art. 7. Gérance de la Société.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance comprenant trois (3) au minimum et au maximum cinq (5) gérants. L'(les) associé(s) décideront de temps à autre, sur décision prise conformément aux présents statuts, du nombre de gérants qui formeront le conseil de gérance, lequel doit être un nombre impair.

7.2. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour exécuter, ou autoriser, tous actes de dispositions et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts à l'(aux) associé(s) sont de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Les gérants sont élus par l'(les) associé(s) sur décision prise conformément aux présents statuts, laquelle déterminera, si besoin, leur rémunération et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée illimitée. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

7.4. Les gérants sont indéfiniment rééligibles et peuvent également être révoqués à tout moment, avec ou sans motif (ad nutum) sur décision de l'(des) associé(s) prise conformément aux présents statuts.

7.5. Le conseil de gérance peut, de temps à autre, nommer toute personne, gérant ou non, pour remplir cette fonction dans la Société tel que le conseil de gérance peut le juger nécessaire ou utile, y compris, mais sans limitation, le poste de trésorier, de trésorier adjoint ou de contrôleur (controller), selon les termes, la rémunération, les pouvoirs et obligations que le conseil de gérance peut juger appropriés. Toute personne ainsi nommée par le conseil de gérance peut être révoquée sur décision du conseil de gérance à tout moment, avec ou sans motif (ad nutum).

7.6. Le conseil de gérance peut de temps à autre et à tout moment par procuration, nommer une société, une entreprise ou une personne ou un groupe de personnes pour être le mandataire ou les mandataires de la Société pour les besoins, ainsi qu'avec les pouvoirs, autorités et pouvoirs de discrétion (ne dépassant pas ceux dont est investi ou qui sont exercés par le conseil de gérance), pour une durée et selon les conditions que le conseil de gérance peut juger appropriés, et un tel pouvoir pouvant contenir des dispositions de protection et de convenance des personnes faisant l'objet de ce pouvoir, tel que le conseil de gérance peut juger approprié, et peut également autoriser ce mandataire à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, autorités et pouvoirs de discrétion qui lui sont conférés.

#### **Art. 8. Procédures au sein du Conseil de Gérance.**

8.1. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées lors de réunion du conseil de gérance ou par écrit.

8.2. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation de deux gérants, aux dates et aux lieux (et/ou par tout moyen de communication mentionné à l'article 8.7. ci-dessous) indiqués dans l'avis de convocation.

8.3. Un avis de convocation de toute réunion du conseil de gérance sera donné par écrit (y compris par télécopie, email ou moyen de communication similaire) à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera brièvement décrite dans l'avis de convocation.

8.4. Un avis de convocation n'est pas requis si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les avis de convocation ne sont pas non plus requis pour les réunions du conseil de gérance qui sont tenues aux dates et aux lieux (et/ou par tout moment de communication mentionné à l'article 8.7. ci-dessous) déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant peut nommer un de ses collègues pour être son mandataire pour assister et voter en son nom, conformément aux instructions données par le gérant, ou en l'absence d'instructions, à la discrétion du mandataire, à une réunion ou à des réunions du conseil de gérance auxquelles le gérant ne peut assister personnellement. L'instrument désignant le mandataire devra être écrit de la main du gérant conférant le mandat. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

8.6. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et adopter des résolutions seulement si un quorum d'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, et si au moins deux gérants sont présents en personne (y compris par l'un des moyens de communications mentionnés à l'article 8.7. ci-dessous).

8.7. Chacun des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par voie téléphonique, de vidéoconférence ou moyen de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à une telle réunion peuvent s'entendre les unes les autres et communiquer entre elles, et une telle participation est considérée être une présence en personne à une telle réunion.

8.8. Les résolutions de toute réunion du conseil de gérance sont adoptées par le vote affirmatif d'au moins une majorité des gérants présents ou représentés.

8.9. Les gérants devront faire en sorte que les procès-verbaux de leurs réunions soient établis par écrit. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par deux gérants qui étaient présents à une telle réunion.

8.10. Les résolutions du conseil de gérance peuvent également être passées par écrit, et seront valides et effectives comme si elles avaient été passées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et valablement constituée. Les résolutions écrites seront signées par tous les gérants et peuvent être portées sur plusieurs documents, chacun étant signé par un ou plusieurs gérants, l'ensemble constituant le seul et même instrument. La remise d'une copie signée de telles résolutions écrites par télécopie, email ou moyen de communication similaire seront effectives comme si elles avaient été remises en main propre.

8.11. Des copies des procès-verbaux d'une réunion du conseil de gérance ou de toutes résolutions écrites du conseil de gérance, ou des extraits, de même que tout autre document de la Société, peuvent être certifiés par deux gérants.

#### **Art. 9. Pouvoir de signature.**

9.1. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Aucun gérant n'aura le pouvoir d'engager la Société avec sa seule signature, sauf autorisation expresse donnée dans une résolution préalable du conseil de gérance, étant entendu que, dans le cas où un gérant a reçu une telle autorisation, ses pouvoirs de signature feront l'objet de limitations telles qu'elles peuvent être établies dans la résolution du conseil de gérance concernée.

9.2. La Société sera également engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été conférés par résolution de conseil de gérance; étant entendu, afin d'éviter tout doute, que les pouvoirs de signature de cette personne ou de ces personnes feront l'objet de limitations telles qu'elles peuvent être établies dans la résolution du conseil de gérance concernée.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants; Indemnités.**

10.1. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes ou d'autres obligations de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

10.2. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 10.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Pour les besoins de cet article 10, les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» inclueront toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel), actuelles ou prévisibles, et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

10.3. Aucune indemnité ne sera versée à aucun gérant ou fondé de pouvoir (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de son ou ses associé(s) en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence

grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été préalablement approuvé par le conseil de gérance de la Société.

10.4. Le droit à indemnisation prévu au présent article 10, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

10.5. Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 10, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant à la Société s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 10.

#### **Art. 11. Droits de vote des Associés.**

11.1. Tous les associés de la Société peuvent participer à toutes les assemblées générales des associés et à toute consultation en vue d'adopter une résolution écrite des associés.

11.2. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède aux assemblées générales des associés et à toute consultation en vue d'adopter une résolution écrite des associés.

#### **Art. 12. Résolutions des Associés.**

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées lors des assemblées générales des associés ou dans la mesure permise par la loi, par écrit. Toute assemblée des associés régulièrement constituée ou toute résolution écrite valablement adoptée (selon le cas) représente l'intégralité des associés de la Société.

12.2. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, par avis de convocation donné par écrit à tous les associés, et seront tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans l'avis de convocation. Les avis de convocation sont envoyés par lettre recommandée à l'adresse figurant dans le registre des associés de la Société au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette assemblée et doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

12.3. Les assemblées générales des associés peuvent être tenues valablement sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés.

12.4. Tout associé peut nommer toute personne (associé ou non) pour le représenter afin de participer et de voter au nom de cet associé à une ou plusieurs assemblées générales des associés.

12.5. Sauf lorsque la loi applicable prévoit une majorité et/ou un quorum plus élevé, les décisions de l'assemblée générale sont valablement adoptées si elles sont approuvées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social; étant entendu, toutefois, que (i) les décisions concernant la modification des statuts sont adoptées par (x) une majorité d'associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social et (ii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social.

12.6. Au cas où et pour aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés devra se tenir chaque année le premier mercredi du mois de juin à 17.30 heures, au siège social de la Société; toutefois, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée devra se tenir le premier jour ouvrable suivant, à la même heure et au même endroit.

12.7. Dans la mesure permise par la loi, les résolutions des associés peuvent être passées par écrit, et seront valides et effectives comme si elles avaient été adoptées à une assemblée générale des associés dûment convoquée et valablement tenue.

12.8. Une consultation en vue d'adopter une résolution écrite des associés sera envoyée par le conseil de gérance à tous les associés par lettre recommandée à l'adresse figurant dans le registre des associés de la Société, au moins huit (8) jours avant la date prévue pour être la date effective de telles résolutions écrites. De telles consultations contiendront le texte complet de la (des) résolution(s) proposée(s) de même que les instructions pour le renvoi des copies signées à la Société.

12.9. Les résolutions écrites seront adoptées sur approbation de la majorité qui aurait été requise par la loi ou les présents statuts pour l'adoption de la (des) résolution(s) concernée(s) à une assemblée générale des associés régulièrement constituée. Les résolutions écrites prennent effet au jour y indiqué.

12.10. Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans avis préalable. Les résolutions écrites unanimes sont adoptées lorsqu'elles sont signées par tous les associés.

12.11. Les résolutions écrites (y compris les résolutions écrites unanimes) peuvent figurer sur un ou plusieurs documents, chacun signé par ou pour le compte d'un ou plusieurs associés, l'ensemble formant le seul et même instrument. La remise d'une copie signée de ces résolutions écrites par télécopie, email ou moyen de communication similaire est aussi valable qu'une remise en main propre.

**Art. 13. Associé Unique.**

13.1. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales émises et en circulation dans la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés.

13.2. L'associé unique aura tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés et les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.3. Les résolutions adoptées par l'associé unique seront documentées par les procès-verbaux écrits qui seront tenus au siège social de la Société.

**Art. 14. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes Annuels.**

15.1. Chaque année, le conseil de gérance prépare un inventaire reprenant tous les actifs mobiliers et immobiliers de la Société, toutes les dettes dues à la Société et tous les passifs de la Société, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements de la Société et de toutes les dettes des gérants et/ou de l'(des) associé(s) dues à la Société.

15.2. Le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits pour chaque année sociale de la manière prévue par la Loi sur les Sociétés, et soumet ce bilan et ce compte de pertes et profits à l'(aux) associé(s) pour leur approbation.

15.3. L'inventaire et le bilan de la Société sont disponibles pour inspection par l'(les) associés ou leurs représentants au siège social de la Société.

**Art. 16. Distributions.**

16.1. Le surplus, après déduction de charges et amortissements, représente le bénéfice net de la Société. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

16.2. Après cette déduction effectuée (dans la mesure où elle est obligatoire), les bénéfices nets de l'année (ou une partie) peuvent, sur décision de l'(des) associé(s) prise conformément aux présents statuts, être distribués sous forme d'un dividende ou être alloués à une réserve ou des réserves telle(s) qu'elle(s) peut (peuvent) être décrite(s) dans cette résolution.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur décision de l'(des) associé(s) prise conformément aux présents statuts, sur base d'un état comptable préparé ou fait préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

**Art. 17. Dissolution.**

17.1. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'(les) associé(s) de la manière requise pour la modification des présents statuts, laquelle résolution spécifiera également leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Les liquidateurs peuvent être des individus ou des personnes morales, associés de la Société ou non.

17.2. Après que toutes les dettes, charges et frais de liquidation aient été réglés (ou que des fonds dans un montant suffisant aient été provisionnés ou déposés sur un compte séquestre), le surplus sera distribué, en numéraire ou en nature, aux/à l'(l') associé(s) de la Société en proportion de leur/sa participation dans la Société.

**Art. 18. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront régies par les lois, règles et réglementations du Grand-Duché de Luxembourg applicables à la Société.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la partie comparante a souscrit et entièrement libéré les trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A. Preuve du paiement du prix de souscription de trente-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (36.000 USD) a été montrée au notaire instrumentant.

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ trois mille trois cents euros (€ 3.300).

*Décision extraordinaire de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants nommés ci-dessous, qui sont par les présentes nommés pour une durée illimitée et qui ont les pouvoirs et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société:

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Pablo Daniel Brizzio	Gérant	Av. L.N. Alem 1067, 18 <sup>e</sup> étage, C1001AAF Buenos Aires, Argentine	25/01/1970	Buenos Aires, Buenos Aires, Argentine
Carlos Alberto Condorelli	Gérant	Av. L. N. Alem 1067, 28 <sup>e</sup> étage, C1001AAF Buenos Aires, Argentine	23/02/1951	Chivilcoy, Buenos Aires, Argentine
Raúl Héctor Darderes	Gérant	Av. L.N. Alem 1067, 18 <sup>e</sup> étage, C1001AAF Buenos Aires, Argentine	29/08/1955	Ensenada, Buenos Aires, Argentine

*Disposition transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. ROCCA, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2434. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 19 juillet 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010096275/685.

(100107562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

**EFG Universal Advisory Company S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.155.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 11 juin 2010*

En date du 11 juin 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Thomas C. Werup, de Monsieur Ian Cookson et de Madame Hélène Dupuy en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011
- de renouveler le mandat de Ernst & Young SA en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010084459/17.

(100094875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**Infrastructure Saxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.708.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010:*

- Est nommé gérant de la société Mons Rolf Caspers, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire Mme Rachel Aguirre avec effet du 25 juin 2010.

- Le mandat de Mons Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

- Est nommé gérant de la société Mons Andrew Reid, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire Mme Heike Kubica avec effet du 25 juin 2010.

- Le mandat de Mons Andrew Reid prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

- Est nommé gérant de la société Mons Ravi Cunnoosamy, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire Mme Anja Lakoudi avec effet du 25 juin 2010.

- Le mandat de Mons Ravi Cunnoosamy prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

*Pour le Conseil de gérance*

Signature

Référence de publication: 2010084516/27.

(100094912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—  
EXTRAIT

Référence est faite à l'extrait enregistré et déposé le 23 avril 2010 (n° de dépôt L100056517.05) au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans le corps de cet extrait concernant la décision des gérants de la Société en date du 12 avril 2010. En effet, il résulte de cette décision que 106 parts sociales ordinaires de classe A ont été rachetées par la Société puis annulées.

Dès lors, au 12 avril 2010, les 4 706 480 parts sociales de la Société étaient détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	2 242 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	907 classe B
Serico Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 987	61 002 classe C
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	4 917 classe D
Poseidon Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 034	409 classe E
Linco Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 695	142 classe G
William Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 769	5 313 classe H
Le Provençal Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 893	337 classe I, 75 classe X
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	40 classe J
Angel City Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 771	81 classe K
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	1 895 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	537 classe M



Gracechurch Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 354	172 classe N
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4 568 561 classe O
Cannon Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	2 730 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	3 972 classe Q
Zoliborz Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 212	42 671 classe R
Adam Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 148	94 classe S
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	493 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	600 classe W
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	5 238 classe Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Signature

Référence de publication: 2010084547/89.

(100094865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Nagatino Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 72.400,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 138.438.

—  
AUSZUG

Es folgt aus dem Vertrag zum Verkauf und der Abtretung von Geschäftsanteilen (Share Sale and Transfer and Loan Assignment Agreement) vom 31. Mai 2010 zwischen Ergomash Development Limited, einer gemäß dem Recht der Britischen Jungferninseln organisierten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit eingetragenem Sitz in 333, 2. Etage, Geneva Palace, Waterfront Drive, Tortola, Britische Jungferninseln und eingetragen im Registrar of Corporate Affairs der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 1482890, und LBBW Immobilien Luxembourg S.A., einer gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg organisierten Aktiengesellschaft, mit eingetragenem Sitz in 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 127.848 ("LBBW"), in Anwesenheit der Gesellschaft, dass LBBW alle 1.448 Anteile der Klasse B der Gesellschaft erworben hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22. Juni 2010.

Référence de publication: 2010084906/19.

(100094993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Lofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.995.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 4 juin 2010, le mandat de Monsieur Matthijs BOGERS, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration a été reconduit pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.  
BT Securities S.A.  
Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE  
Administrateur

Référence de publication: 2010084552/15.

(100094910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Perspective S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 150.822.

*Extrait du procès-verbal du 14 juin 2010 du conseil d'administration de la société Perspective S.A., établie et ayant son siège social à 126, rue Cents L-1319 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.822.*

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège de la société avec effet au 15 juin 2010 à l'adresse suivante:

2, rue de Bitbourg  
L-1273 Luxembourg

Luxembourg, le 16 juin 2010.  
Pour la société  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2010084588/16.

(100094903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Sal. Oppenheim jr. & Cie Komplementär S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 151.015.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 1. Juli 2010*

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 1. Juli 2010 geht hervor, dass

- die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates von vier auf fünf erhöht und

- Herrn Jürgen Dobritzsch, geboren am 16. Juni 1958 in Hamburg, Deutschland, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, Deutschland, als weiteres Mitglied des Verwaltungsrats bestellt wurde, für eine Dauer bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat ist demnach wie folgt besetzt:

- Wilhelm von Haller.
- Christian Funke.
- Alexander Smyk.
- Alfons Klein und
- Jürgen Dobritzsch.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2010.  
in Vertretung der Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär S.A.  
Max KREMER

Référence de publication: 2010084970/23.

(100095421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 16.298.

*Excerpt from the minutes of the statutory annual meeting of shareholders held on June 2, 2010*

It appears from the minutes of the statutory annual meeting of shareholders held on June 2, 2010, that the following resolutions have been taken:

82795

*First Resolution*

The following have been appointed as Directors for a period ending at the Annual General Meeting of Shareholders in 2011 or until their successors are elected:

- Mr Ronald Paul ZAPLETAL
- Mr William Anthony KIST
- Mr Ronald Lee BELL
- Mr Edward Louis BUTERA

As Independent Auditor have been appointed for a period ending at the Annual General Meeting of Shareholders in 2011, or until their successors are elected:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Registered seat: L-8308 CAPELLEN, 83, Pafebruch

RCSL number: B 43.298.

Luxembourg, 1 July 2010.

*For the Company*

*Signatures*

*A Representative*

**Suit la traduction française:**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 2 juin 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 2 juin 2010 à Rodange, Luxembourg, les décisions suivantes:

*Première Résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Ronald Paul ZAPLETAL
- Monsieur William Anthony KIST
- Monsieur Ronald Lee BELL
- Monsieur Edward Louis BUTERA

L'assemblée générale décide de nommer Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., siège social: L-8308 CAPELLEN, 83, Pafebruch, RCSL B 43.298

Luxembourg, 1<sup>er</sup> juillet 2010.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010084717/44.

(100094981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Coplaning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener, Z.A.C. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 144.229.

Im Jahre zweitausendzehn, den elften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung G & R Soparfi, mit Sitz in L6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Günther SCHMITZ, berufsansässig in Junglinster.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar nachfolgendes vorlegt:

Daß sie die alleinige Anteilsinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "COPLANING S.à r.l.", mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale ist und somit das gesamte Kapital vertritt.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 328 vom 13. Februar 2009,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 144.229.

Alsdann ersucht die Komparentin den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Anteilsinhaberin beschliesst, das Kapital um eine Summe von fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR) aufzustocken, um es von seinem aktuellen Stand von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,-EUR) auf einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) zu heben, durch Schaffung und Ausgabe von dreitausend (3.000) neuen Anteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil, welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben und welche alle durch die alleinige Anteilsinhaberin gezeichnet und vermittels Einbringung von fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,-EUR) des Gewinnes ausgewiesen in der Bilanz vom 31.Dezember 2009 und deren volle Verfügbarkeit durch den erschienenen Geschäftsführer bestätigt wurde wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen.

*Zweiter Beschluss*

In Folge der beiden vorhergehenden Beschlüsse ist Artikel 5 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) eingeteilt in viertausend (4.000) Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil.

*Kosten und Honorare*

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf ungefähr 1.300,- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G.SCHMITZ, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21166. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 30. Juni 2010.

Référence de publication: 2010084755/44.

(100094940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**A.P.E.M.H., société cooperative, Société Coopérative.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, Centre A.P.E.M.H., Nossbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 26.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085659/10.

(100095760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086145/10.

(100095747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**WE Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.680.

—  
**AUSZUG**

Es folgt aus den Beschlüssen der Geschäftsführer der Gesellschaft vom 16. Juni 2010, dass Herr Christian Niggel, wohnhaft in 30, rue de la Gare, L-8471 Eischen, geboren am 7. September 1960 in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, für einen Zeitraum von 3 Jahren mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt wird und demnach berechtigt ist, die Gesellschaft für das laufende Tagesgeschäft durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 21. Juni 2010.

Référence de publication: 2010085030/15.

(100094989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

—  
**Alphagest s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.206.

L'an deux mil neuf, le dix juin,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

Madame Hanna PYLYPTIY, aide-soignante, née le 29 juillet 1968 à KRIVOY ROG (UKR), numéro de matricule 1968 07 29 622, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 14 Boulevard Pierre Dupong,

ici représenté par Monsieur Guy Nicolas FRANKARD, administrateur de sociétés, matricule 1962 18 05 150 demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée

Alphagest S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-8370 HOBSCHEID, 50 rue de Kreuzerbuch,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 125.206,

constituée sous la dénomination de KIKI S.à.r.l, suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2007,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 18 mai 2007, numéro 911, page 43.694, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 9 octobre 2008, le dit acte portant modification de la dénomination en "ALPHAGESTS.à.r.l."

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 3 novembre 2008, numéro 2.675, page 128.371,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00) chacune.

laquelle partie comparante - représentée comme exposé ci-avant - a prié le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par elle en sa qualité d'associé unique de la dite société:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frankard, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 11 juin 2010. Relation: RED/2010/746. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010085676/51.

(100095179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**CA Immo New Europe Property Fund S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.997.

Die Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 19. Mai 2010 KPMG Audit S.à r.l., Rue Allée Scheffer 9, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010085713/13.

(100095254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Fondation Alphonse WEICKER, TheFormJuriWasNull.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 46.

*Bilan au 31.12.2006 (en EUR)*

ACTIF		PASSIF	
AVOIRS EN BANQUE . . . . .	751.061,16	DOTATION INITIALE . . . . .	185.920,14
PORTEFEUILLE - TITRES . . . . .	1.329.852,51	RESULTATS EXERCICES ANTERIEURS . . . . .	1.778.430,94
CREANCES ENVERS L'ETAT . . . . .	2.640,00	RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	119.202,59
	<u>2.083.553,67</u>		<u>2.083.553,67</u>

*Compte de résultat au 31.12.2006 (en EUR)*

DEBIT		CREDIT	
FRAIS GENERAUX . . . . .	11.103,15	REVENUS DIVERS . . . . .	28.755,00
DEPENSES EN RELATION AVEC L'OBJET DE LA FONDATION . . . . .	63.554,78	INTERETS RECUS SUR AVOIRS EN BANQUE . . . . .	15.172,71
		REPRISE DE CORRECTIONS DE VALEUR . . . . .	74.432,81
		DONS DIVERS . . . . .	75.500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	<u>119.202,59</u>		
	193.860,52		<u>193.860,52</u>

*Budget de l'exercice 2007 (en EUR)*

DEBIT		CREDIT	
FRAIS GENERAUX . . . . .	12.000,00	INTERETS RECUS SUR AVOIRS EN BANQUE . . . . .	15.000,00
DEPENSES EN RELATION AVEC L'OBJET DE LA FONDATION . . . . .	108.000,00	REVENUS DIVERS (DON FBL & DIVIDENDES) . . . . .	105.000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	<u>0,00</u>		
	120.000,00		<u>120.000,00</u>

Référence de publication: 2010085773/29.

(100095770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Fondation Alphonse WEICKER, TheFormJuriWasNull.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg G 46.

*Bilan au 31.12.2009 (en EUR)*

ACTIF		PASSIF	
AVOIRS EN BANQUE . . . . .	820.148,82	DOTATION INITIALE . . . . .	185.920,14
PORTEFEUILLE - TITRES . . . . .	746.263,48	RESULTATS EXERCICES ANTERIEURS . . . . .	1.305.598,56
		DETTES DIVERSES . . . . .	257,60
		RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	74.636,00
	<u>1.566.412,30</u>		<u>1.566.412,30</u>

*Compte de résultat au 31.12.2009 (en EUR)*

DEBIT		CREDIT	
FRAIS GENERAUX . . . . .	5.510,30	REVENUS DIVERS . . . . .	89.893,17
DEPENSES EN RELATION AVEC L'OBJET DE LA FONDATION . . .	54.138,53	INTERETS RECUS SUR AVOIRS EN BANQUE . . .	8.991,66
CORRECTIONS DE VALEUR SUR TITRES . . . . .	39.600,00	DONS DIVERS . . . . .	75.000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	<u>74.636,00</u>		
	<u>173.884,83</u>		<u>173.884,83</u>

*Débit budget de l'exercice 2010 (en EUR)*

DEBIT		CREDIT	
FRAIS GENERAUX . . . . .	12.000,00	INTERETS RECUS SUR AVOIRS EN BANQUE . . .	10.000,00
DEPENSES EN RELATION AVEC L'OBJET DE LA FONDATION . . .	85.000,00	REVENUS DIVERS ET DONS DIVERS . . . . .	90.000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	<u>3.000,00</u>		
	<u>100.000,00</u>		<u>100.000,00</u>

Référence de publication: 2010085770/31.

(100095764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Jet Engine Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 123.075.

EXTRAIT

En date du 2 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010086176/14.

(100095949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Partners Group Listed Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 143.187.

*Auszug Protokoll vertagte Ordentliche Generalversammlung Partners Group Listed Investments SICAV*

Die vertagte Ordentliche Generalversammlung vom 29. Juni 2010 der Partners Group Listed Investments SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Herr Thomas Haselhorst (stellv. Vorsitzender)
- Herr Roland Roffler (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Verwaltungsräte werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 PricewaterhouseCoopers S. à r. l., als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, 29. Juni 2010.

DZ BANK International S.A.

Für Partners Group Listed Investments SICAV

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010085896/25.

(100095380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

### **Synerfin, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.574.

*Extract of the resolutions of the Board of Directors held at the Registered Office on April 1<sup>st</sup>, 2010*

After deliberating, the Board of Directors unanimously resolved the following:

- to appoint Mrs Chantal MATHU as Chairwoman of the Board of Directors. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2011.

### **Suit la traduction française de ce qui précède**

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Siège Social le 1<sup>er</sup> avril 2010*

Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident:

- de nommer Madame Chantai MATHU comme Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Certifié sincère et conforme

SYNERFIN

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010085947/21.

(100095157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

### **FIPARIN, Financière de Participations Internationales, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.687.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086126/9.

(100095849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---